



Suite à l'attribution de poste de travail temporaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de :

## **Collaborateur-trice administratif-ve secteur Protection de l'adulte**

Ce poste sera vraisemblablement repourvu à l'interne.

**Taux d'activité** : 50%

**Mission** : Vous participez à la gestion comptable et administrative des dossiers de curatelles et des bouclements biennaux en collaboration avec les curateurs et le secrétariat-comptable en charge des mandats. Vous collaborez à la gestion des démarches administratives des personnes concernées. Vous collaborez aux diverses tâches administratives du secteur. Vous participez également à la formation des apprentis et des stagiaires.

**Exigences** : Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience confirmée de deux à quatre ans dans le domaine comptable. Vous possédez de bonnes connaissances du système des assurances sociales et du fonctionnement des caisses-maladie. Vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous possédez dynamisme, esprit d'initiative et rigueur dans les délais.

**Entrée en fonction** : De suite ou date à convenir.

**Durée du contrat** : Au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

**Traitement** : Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

**Lieux de travail** : Delémont, Porrentruy, Le Noirmont.

**Renseignements** : Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72.

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels et doivent être adressées par mail à [postulations@ssrju.ch](mailto:postulations@ssrju.ch) ou par courrier postal aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteur Protection de l'adulte », **jusqu'au 12 février 2024**.

En cas d'invitation à un entretien, il vous sera demandé de fournir les extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils.

-